



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ministère de la culture  
Direction générale des patrimoines  
et de l'architecture**

**Conseil national de la  
Recherche archéologique**

**CNRA 2020-2024**

**Avis d'avril 2022**

---

## **Une banque d'échantillons et de Données Nationale Archéogénétique**

Le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) a pris connaissance de l'avancée du projet de banque d'échantillons et de données archéogénétiques (beDNA) qui a été présenté lors de sa séance plénière du 7 février 2022. Donnant suite à une première présentation devant le CNRA, qui avait fait l'objet d'un avis le 29 septembre 2017, le Conseil a souhaité être informé de l'évolution de ce projet.

Le projet beDNA a pour objectif d'accompagner le développement de la paléogénétique en lien avec l'archéologie, *via* le prélèvement systématique d'échantillons archéologiques humains réalisé sur les opérations en cours et à venir. Ce projet, porté par l'UMR 7206, est mené sous le contrôle du ministère de la Culture, DRAC Ile-de-France – Service régional de l'archéologie. La phase expérimentale du projet beDNA réalisée dans la région Île-de-France a débuté en septembre 2020 avec, comme perspective possible, un contrat destiné au recrutement d'une personne dédiée au projet et référente de la banque beDNA ainsi développée à titre d'essai.

L'expérimentation mise en place dans ce cadre entend répondre aux contraintes matérielles que l'on rencontre aujourd'hui dans l'étude de l'ADN ancien :

- faire en sorte que les échantillons soient exempts de contaminations humaines contemporaines dues à la fouille et à leur prélèvement réalisé suivant un protocole permettant leur suivi ;
- réviser régulièrement le protocole de prélèvement pour s'adapter aux réalités des opérateurs et des opérations, programmées et préventives, et permettre un enregistrement simplifié et un suivi rigoureux des échantillons depuis le terrain ;
- stocker les échantillons sur le moyen et long terme en limitant la dégradation supplémentaire post-prélèvement de l'ADN ancien, grâce à un dispositif adapté ;
- standardiser les demandes d'analyses pour une gestion durable et une exploitation optimale de cette ressource archéologique par les équipes souhaitant effectuer des analyses paléogénétiques.

Le CNRA rappelle tout l'intérêt de ce projet qui a pour but d'expérimenter la constitution, dans un cadre public, d'une banque de données d'ADN humain et d'une base de données pour en assurer la gestion technique et scientifique afin de permettre le développement des analyses dans des conditions optimisées.

Le CNRA souligne la rigueur et l'intégrité scientifique du projet porté par leurs tutelles, l'UMR 7206 et le Muséum national d'histoire naturelle, qui apportent toutes les garanties de qualité scientifique.

Il rappelle ses précédentes recommandations, notamment celle qui concerne la mise en place d'un comité scientifique associant les différentes parties prenantes à ces études, les acteurs de la paléogénétique, les archéologues et anthropologues des diverses institutions.

Le CNRA souhaite être informé dans les années à venir des évolutions du projet et de la poursuite de l'expérimentation engagée.